

SERVICES ANNEXES



Les services annexes sont des services de soutien qui sont nécessaires pour un enfant de bénéficier d'une éducation spéciale. Les services annexes aident les enfants handicapés à suivre leur éducation spéciale en fournissant de l'aide et un soutien supplémentaire dans les zones nécessaires, comme la parole ou le mouvement. Les services annexes peuvent comprendre, mais ne sont pas limités à, une des caractéristiques suivantes:

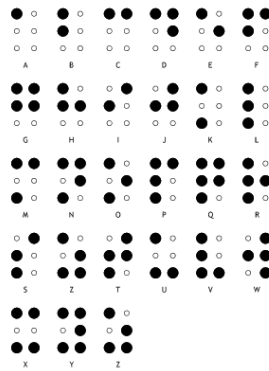
- Des services de la pathologie de la parole et d'audiologie
- Des services d'interprétariat
- La physiothérapie et l'ergothérapie
- Des services de soutien visuel
- Des services d'orientation et de mobilité

L'utilisation de la technologie d'assistance est déterminée par l'équipe de l'IEP pour s'assurer que tous les élèves aient des chances égales et inclusives pour participer et bénéficier du processus d'apprentissage.

Selon les besoins, les services d'orthophonie, de vision et/ou d'audition peuvent être les seuls soutiens en éducation spéciale nécessaires afin qu'un élève puisse bénéficier d'un programme d'éducation régulier. Si la thérapie physique ou professionnelle est le seul soutien nécessaire, un plan Chapter 15/504 peut être créé à la place d'un IEP.

SUPPORT VISUEL

L'enseignant de support visuel travaille avec les élèves recommandés par l'ophtalmologue. Les élèves ayant une déficience visuelle ont des difficultés d'acuité visuelle qui vont de la vision basse à la cécité totale. Les élèves peuvent aussi être recommandés pour une perte de champ visuel significative. Une fois pris en charge, l'élève reçoit une évaluation fonctionnelle pour déterminer les aménagements et adaptations nécessaires pour qu'il puisse participer avec succès dans son programme éducatif.



Selon le degré de déficience visuelle, les élèves utilisent les grands textes imprimés, loupes et bandes de CD en audio, l'équipement spécialisé, et/ou le Braille. Les besoins technologiques sont évalués. Certains élèves reçoivent d'un instructeur certifié, un enseignement en orientation et mobilité pour assurer la sécurité, et des déplacements indépendants. Les élèves aveugles apprennent des techniques de marche et comment utiliser une canne blanche. Le programme de chaque élève est individualisé et la détermination des outils à utiliser est également faite selon le cas.

L'enseignant de soutien visuel est un membre de l'équipe qui travaille en étroite collaboration avec l'enseignant, les parents et les autres membres du personnel scolaire pour aider l'élève à la déficience visuelle d'atteindre son potentiel éducatif. Les élèves peuvent être admissibles à des niveaux soit itinérants ou complémentaires de soutien.

LE DISTRICT SCOLAIRE DE PHILADELPHIE



POLITIQUE DE NON-DISCRIMINATION
Le District Scolaire de Philadelphie, un employeur d'égalité des chances, ne fera pas de discrimination dans les programmes ou activités d'emploi ou d'éducation, sur la base de la race, la couleur, la religion, l'âge, l'origine nationale, l'ascendance, l'handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale, ou la connaissance limitée de l'anglais. Cette politique de non-discrimination s'étend à toutes les autres classifications juridiquement protégées. La publication de cette politique dans le présent document est conforme aux lois étatiques et fédérales, y compris le Title IX de l'Education Amendment de 1972 et les Sections 503 et 504 du Rehabilitation Act de 1973.

SERVICES ANNEXES

dans

LE DISTRICT SCOLAIRE DE PHILADELPHIE



LE BUREAU DES SERVICES SPECIALISES
Centre Educatif
440 North Broad Street – 2^{ème} Etage
Philadelphia, PA 19130

*2014-15 Related Service Brochure
(French)*

*Translation and Interpretation Center
1/2015*

SERVICES ANNEXES COLLABORATION CONSULTATION

Les enseignants et les thérapeutes spécialisés travaillent en étroite collaboration avec les enseignants, le personnel et les parents afin que les élèves acquièrent les compétences nécessaires pour devenir des apprenants efficaces dans tous les milieux scolaires. Du moment que l'apprentissage se déroule dans tous les milieux, le personnel de l'école est formé pour concrétiser les buts et objectifs développés par l'équipe de l'école tel que recommandé par le prestataire des services annexes.

Les prestataires des services annexes et les enseignants collaborent pour développer des concepts d'enseignement individualisé, plusieurs styles d'apprentissage ainsi que le développement des diverses compétences. Le but de cette collaboration est de combiner les compétences et de répondre aux besoins de tous les apprenants.



"Les élèves sont gagnants car ils sont pris en charge par des enseignants pleinement engagés qui croient qu'ils sont responsables de tous les enfants dans la salle de classe" (Angle, 1996)

SOUTIEN AUX SOURDS/MAL- ENTENDANTS

Pour s'assurer que les élèves sont en mesure d'accéder au programme d'enseignement général quel que soit le degré de perte, les enseignants des sourds/mal-entendants (D/HH) collaborent avec les membres du personnel (y compris les audiologistes, les enseignants des cours, les psychologues scolaires, les conseillers scolaires, les interprètes gestuels et les parents) pour mettre en œuvre des programmes appropriés à travers le processus de l'IEP.

Les élèves sont admissibles au soutien D/HH après examen du dossier. L'information doit inclure un audiogramme de moins d'un an. L'équipe doit conclure que la perte auditive a un impact significatif sur l'éducation de l'élève.

La programmation du D/HH peut inclure la consultation et/ou le soutien itinérant à l'école. Les élèves qui ont besoin d'un soutien quotidien peuvent recevoir un soutien dans une école où un soutien supplémentaire est offert.

La programmation au sein de la classe est fournie lorsque l'équipe reconnaît qu'une plus grande partie du programme doit être assurée par des enseignants du D/HH. Ce modèle peut être offert dans des classes avec tous les sourds et les mal-entendants, ou l'inclusion dans une classe d'enseignement ordinaire avec des supports recommandés par l'équipe de l'IEP.

Ces supports peuvent inclure: des évaluations par un enseignant du D/HH et/ou un psychologue de l'école compétent en langue des signes certifiée par l'American Sign Language (ASL), et/ou par un audiologiste scolaire.

PHYSIOTHÉRAPIE ET ERGOTHÉRAPIE

La physiothérapie et l'ergothérapie sont des services complémentaires qui sont assurés pour aider un enfant handicapé à suivre convenablement son enseignement.

Les ergothérapeutes utilisent des activités pratiques pour faciliter les activités de loisir d'un enfant qui se produisent dans la participation scolaire, en hygiène personnelle, dans les travaux scolaires et professionnels et dans les jeux.

En utilisant des services directs et indirects, ainsi que la technologie d'assistance et en apportant des modifications de l'environnement physique, les ergothérapeutes de l'école collaborent avec les parents, les enseignants et autres membres du personnel éducatif pour mettre en œuvre le programme scolaire d'un enfant.

La thérapie physique de l'école met l'accent sur la capacité d'un enfant à bouger de façon aussi autonome que possible dans l'environnement scolaire. Le thérapeute scolaire évalue la capacité de l'enfant de se déplacer dans toute l'école et de participer à des activités en classe.

Les interventions de physiothérapie sont conçues pour permettre à l'élève de maintenir et de changer de position dans la classe, de participer à des activités en salle de classe, et de voyager en toute sécurité dans l'environnement scolaire, y compris leur gestion des escaliers, des toilettes, de la cafétéria et de la cour de récréation.



SOUTIEN À LA COMMUNICATION PAR LA PAROLE/LANGAGE

Les services de soutien à la communication par la parole/langage sont des services qui aident les enfants ayant une déficience de communication



d'accéder à, et de bénéficier de leur programmes d'éducation régulière et/ou spéciale. L'orthophoniste éducatif (SLP) peut fournir un soutien aux enfants qui ont été diagnostiqués avec une défiance et/ou des retards en articulation, en langue, dans la maîtrise de la voix. Le SLP peut également aider les équipes scolaires dans le développement et la mise en œuvre de systèmes de communication pouvant être utilisés avec des enfants qui ont besoin de moyens supplémentaires et/ou des alternatives pour communiquer.

Le SLP utilise un continuum de modèles de prestation de services éducatifs qui peut aller d'un travail direct avec les élèves à un support indirect aux enseignants et personnel qui travaillent tous les jours directement avec les élèves. Le modèle indirect de prestation de services, appelé Collaboration/Consultation, a été démontré, par la recherche, comme étant une des meilleures pratiques lorsqu'il s'agit d'enfants qui ont besoin d'aide dans la généralisation de leurs compétences d'un environnement à un autre. Les modèles de prestation de services varient dans le temps et sont examinés et révisés chaque année.

